

Service instructeur Direction des Affaires sociales	
--	--

Rapporteur : **Hélène LERAITRE****NOTICE EXPLICATIVE****OBJET : Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale sur le budget de la ville (Année 2020)**

Le Centre Communal d'Action Sociale, est un établissement public administratif, doté d'une personnalité morale lui assurant une existence autonome. Il dispose d'un organe de gestion : le Conseil d'Administration présidé par le Maire. Il dispose de moyen propre avec un budget autonome lui permettant de mettre en œuvre la politique sociale de la ville. Son champ d'action est important, tant sur le plan des aides légales que des aides sociales facultatives.

Cependant, chaque année, la Ville attribue au Centre Communal d'Action Sociale une subvention lui permettant d'équilibrer son budget. En 2019, cette subvention s'était élevée à 1.197.300,00 € (Cf. Délibération n°29 du 28 mars 2019).

La subvention communale est nécessaire à l'équilibre du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale. Elle a été évaluée en 2020 à 1.200.000,00 €. La Ville a décidé le versement anticipé de cette subvention. Par décision n°2020-003, en date du 29 mai 2020, Monsieur le Maire a approuvé l'attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale. A ce jour, il reste à verser au Centre Communal d'Action Sociale, la somme de 400.000 €, dans le cadre des actions menées et à venir depuis la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid19.

Le rapport d'orientation budgétaire a identifié les priorités de l'action du Centre Communal d'Action Sociale pour 2020. Le budget est l'instrument permettant leur mise en œuvre :

- Anticiper la crise économique et sociale, par l'adaptation du règlement des aides sociales facultatives
- Mieux répondre aux situations d'urgence
- Maintenir, mais également améliorer un service de qualité en direction d'un public en difficulté
- S'inscrire dans une politique de gestion active, en matière d'investissement

Par ailleurs, les actions menées sur l'année 2019 se poursuivent également en 2020 :

- Développement de partenariats
- Développement de l'accompagnement social
- Poursuite de la modernisation des outils de gestion

Le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale voté en 2020, s'équilibre :

- En recettes et dépenses de fonctionnement à : 2.112.000,00 €
- En recettes et dépenses d'investissement à : 864.000,00 €

Et pour les budgets annexes des Résidences Autonomie, en section d'exploitation :

- Pour la Pie : 718.000,00 €
- Pour J. du Bellay : 670.000,00 €

Pour toutes ses actions, le Centre Communal d'Action Sociale sollicite une subvention de 1.200.000,00 €.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Attribue un montant de 400.000 € au Centre Communal d'Action Sociale, soit une subvention totale de 1.200.000,00 € titre de l'année 2020.

Dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 des différents chapitres, sous-chapitres du budget de l'exercice 2020.